

INTRODUCTION

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) est un cas tout à fait unique parmi les divers ministères fédéraux, tant à cause de son cadre de travail que de son mandat.

En effet, chaque jour, le Ministère traite un fort volume de correspondance et de renseignements, dont une bonne partie sont de nature délicate. Il s'agit notamment d'informations qui émanent de gouvernements étrangers, d'autres ministères, d'entreprises et de particuliers. Il est vital qu'elles soient protégées.

Le Ministère possède également des biens de valeur et possède ou loue à bail des chancelleries ou des résidences officielles, y compris des logements du personnel, des véhicules, des oeuvres d'art et du matériel de bureau qui valent des millions de dollars. De plus, bon nombre de missions génèrent des montants substantiels en espèces de même que des documents de voyage comme des passeports, des visas et des permis ministériels qui doivent être protégés.

Les programmes du Canada à l'étranger peuvent aussi être mis en péril : les programmes d'exportation représentent un volet fondamental de l'économie canadienne, de sorte que la perte d'une vente importante ou d'un gros marché d'exportation par suite d'une infraction à la sécurité est susceptible d'avoir de graves répercussions sur l'économie canadienne.

Bien que souvent difficile à quantifier, mais toujours critique pour une nation comme le Canada, il reste toute la dimension intangible de l'État. Le Canada doit garder la confiance des autres États pour que l'information puisse circuler librement. Il a aussi besoin de préserver son accès aux décideurs et son influence auprès d'eux. Il faut donc prendre soin d'éviter tout ce qui peut miner sa crédibilité sur le plan de la sécurité.

La préoccupation du Ministère pour la sécurité des employés et des personnes dont ils ont la charge (qui vivent et travaillent à l'étranger dans des conditions très diverses et souvent beaucoup plus dangereuses que celles d'Ottawa) est l'un des principaux éléments qui distinguent la politique de sécurité du MAECI de celle des autres ministères et organismes canadiens, où l'on met surtout l'accent sur les questions de sécurité de l'information.

REMARQUE : Les procédures de sécurité occasionnent parfois des dérangements, mais il suffit souvent d'un peu de bon sens et de prévoyance pour assurer la sécurité de l'information et des biens matériels et votre propre sûreté.